



**Centre Communal d'Action Sociale
de La Limouzinière Loire Atlantique**
Extrait du registre des délibérations

**Nombre de
Membres**

**En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9**

L'an deux mil vingt-six, le quatre juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqués se sont réunis sous la présidence de Frédéric LAUNAY.

Date de convocation : 31 mai 2026

Présents : Frédéric LAUNAY, Dominique RAMBAUD, Viviane BRUNEAU, Catherine DI DOMENICO, Françoise BOYADJIAN, Gildas GONTIER, Pascale BONNET, Jean Pierre CLAIREMBAULT

Excusés ou absents : Christine DENIS, Raphaël COCHE, Marie-Claude MALIDAIN

Secrétaire de séance : Françoise BOYADJIAN

2026-10

Election d'un représentant au syndicat mixte E-Collectivités

Le Président expose :

Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre établissement a décidé d'adhérer, a été créé le 1^{er} janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Extrait du registre des délibérations du
Centre Communal d'Action Sociale
Séance du 4 juin 2026

Le Président sollicite donc l'assemblée délibérante de l'établissement afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Le Président indique à l'assemblée que :

- Madame Dominique RAMBAUD

-

s'est porté candidate pour représenter l'établissement.

Le conseil procède à l'élection à bulletin secret. Les scrutateurs désignés sont Monsieur Gildas GONTIER et Madame Pascale BONNET.

Décision :

Résultat du vote Madame Dominique RAMBAUD ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (nombre de voix obtenues : 9), est proclamé élue représentant de l'établissement.

Le secrétaire de séance
Françoise BOYADJIAN



Fait et délibéré en Mairie aux jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président
Frédéric LAUNAY

